

# Conclusion colloque Ubérisation et Santé

**Pascal Savoldelli, sénateur.**

Bonjour à toutes et tous,

Avant toute chose, je tiens à féliciter les organisateurs de ce colloque portant sur « *L'ubérisation et la santé des travailleurs* ». Je remercie aussi l'ensemble des participantes et participants – dont je connais bien certains – pour ces échanges riches, et de qualité.

Comme l'a très bien dit Christophe Dejours hier matin, en ouverture, le modèle de l'ubérisation repose effectivement sur une forme de « domination logicielle » qui impose aux travailleuses et travailleurs une « discipline de la faim », à mi-chemin entre servitude volontaire et involontaire.

Il est vrai qu'au regard des mutations du travail auxquelles nous assistons, et dont plusieurs présentations de ce colloque ont fait l'illustration, nous sommes face à une véritable crise du travail – et non pas une métamorphose, de l'entreprise et du salariat. Cette crise, que je qualifierais même de *révolution*, s'inscrit dans une tendance continue de fragilisation de notre modèle social, par un capitalisme qui a su se redéfinir, à l'issue de 40 années de laboratoire. D'abord, par l'avènement de la manufacture et de l'industrie, qui ont vu l'émergence d'un capitalisme industriel. Puis, par la finance, qui a permis celle d'un capitalisme financier. Aujourd'hui, nous sommes face à un capitalisme de plateformes, qui par définition, s'est approprié les outils du numérique et des nouvelles technologies. Le tout, dans une perspective de mondialisation où les frontières se brouillent et permettent d'aller chercher une main d'œuvre à moindre prix, dans d'autres pays – comme c'est le cas de certains travailleurs du clic ; ou bien issus d'autres pays – comme c'est le cas des livreurs sans papiers. Ce sont des logiques d'externalisation que l'on peut qualifier de néocolonialistes.

Le capitalisme de plateformes a su se placer dans les interstices de flous juridiques, en fragilisant et contournant le droit du travail. Il est d'ailleurs très fort pour ça : jouer sur le flou entre travail et hors travail, entre emploi et activité, entre travail indépendant et salariat déguisé, entre autonomie et subordination ...

Ces nombreuses zones grises ont ainsi permis à de nombreuses plateformes numériques de travail de se développer à une vitesse exponentielle, grâce à cette révolution technologique. Derrière leur beau vernis de modernité et d'innovation – l'importance de la « frappe communicationnelle » évoquée hier – se cache une réalité bien plus sombre : celle d'un précarité grandissante et d'une flexibilité, souvent subie, bien plus que choisie.

La stratégie commerciale des plateformes se base en effet davantage sur le service rendu, sur sa qualité, sur sa portée novatrice, mais jamais – ou rarement - sur les conditions de travail de celles et ceux qui rendent ces services.

Résultat, les premiers à en pâtir sont ces travailleuses et travailleurs ubérisés, qui payent parfois de leur santé pour espérer s'en sortir financièrement. S'en sortir financièrement, et encore. Vous avez peut-être vu ces images choquantes de jeunes livreurs faire la queue à la Soupe Populaire ou aux Restaus du Coeur. Des livreurs de repas, qui ne sont même pas en mesure de se payer de quoi manger... C'est tout le paradoxe du capitalisme de plateformes !

L'impact de l'ubérisation sur les conditions de travail des personnes concernées est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Il a été l'objet d'un engagement politique continu depuis des années, avec le collectif *Pédale et Tais Toi* d'abord, qui visait à rassembler des acteurs politiques, syndicaux, universitaires et de terrain. Puis, avec la proposition de loi qui en a découlé et que nous avons portée au Sénat avec mon collègue Fabien Gay et les membres du groupe Communistes Républicains, Citoyens et Ecologistes, en juin 2020. Nous proposons dans cette loi de renforcer le statut des travailleurs des plateformes, en les intégrant dans le livre 7 du Code du Travail, afin de leur permettre d'accéder à la protection du salariat, tout en bénéficiant de l'autonomie permise par le véritable travail indépendant. Aucun groupe politique n'a voté en faveur de cette proposition de loi, en dehors du nôtre. Elle a donc été rejetée.

Mais nous n'en sommes pas restés là. Plus récemment, j'ai été rapporteur d'une mission d'information portant sur l'impact de l'ubérisation sur les métiers et l'emploi, intitulée : « *Plateformisation du travail : agir contre la dépendance économique et sociale* ». Nous avons organisé dans ce cadre, plus d'une trentaine d'auditions et entendu plus d'une soixantaine de personnes : des chercheuses et chercheurs, syndicalistes, des représentants d'institutions nationales et internationales, et même de certaines plateformes.

A l'issue de ces auditions, nous avons produit un rapport qui a permis de rendre 18 recommandations, portant sur les conditions de travail, mais aussi sur l'impact du management algorithmique pour les travailleurs des plateformes numériques. Ce rapport a été voté à l'unanimité le 29 septembre dernier. Je me réjouis de ce travail collectif, que nous avons mené avec les sénatrices et sénateurs membres de la mission, issus de groupes politiques différents. Dans la recherche des convergences possibles, nous sommes parvenus à nous accorder sur la nécessité de mieux réguler les plateformes, et d'ouvrir la boîte noire de leurs algorithmes, dont l'explicabilité et l'encadrement font aujourd'hui cruellement défaut.

Les algorithmes sont bel et bien une chaîne de responsabilité humaine. En ce sens, ils jouent un rôle politique important, qu'il convient de réguler avec plus de transparence. Les

plateformes sont arrivées sur le marché économique, tels des chercheurs d'or dans le *Far West*, venus chercher leur nouvel eldorado. Mais tout cela s'est fait au détriment du droit du travail et des conditions de vie des personnes qui sont à leur service. Il est donc urgent de mieux les encadrer.

Nous savons par ailleurs que la force de ce modèle économique réside dans l'éclatement des collectifs de travail, dans l'individualisation à outrance permettant des formes d'inégalités devant le droit. Chacun se trouve ainsi isolé, connecté à son téléphone, mais de plus en plus déconnecté des autres.

De façon plus générale, si le travail peut être vecteur d'émancipation, je suis bien conscient qu'il peut être également facteur de souffrance. Les plateformes nous l'ont bien montré. Il est donc important de questionner le sens que l'on donne au travail : qu'est-ce qu'on produit ? Pour qui ? Comment ?

Je nous invite à prolonger le débat que nous avons eu ici. Réfléchir aux angles morts, aux secteurs moins visibles. Je pense par exemple aux travailleurs du clic, ou aux plateformes de services à domicile, qui s'opèrent dans l'espace domestique, et qui concernent, cette fois-ci, une majorité de femmes.

Penser également au rôle de l'État et des pouvoirs publics devant le phénomène de plateformes de l'économie. Car, – cela a été évoqué – la fonction publique est elle aussi menacée d'ubérisation, suivant de près ce qui s'opère dans le privé. L'exemple de la Poste, en est une bonne illustration, puisque le groupe a racheté la plateforme Stuart, pour externaliser une partie du service de distribution de courrier à ceux qu'on pourrait qualifier de « facteurs ubérisés ». Et il ne s'agit que d'un exemple parmi d'autres.

Sur le plan politique, les enjeux du capitalisme de plateformes s'invitent de plus en plus dans les débats. Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 par Hervé Novelli, à la loi El Khomri en 2016, en passant par la loi d'orientation des mobilités en 2019, les parlementaires ont été amenés à se positionner sur la relation de travail et le statut associé aux travailleurs des plateformes.

Nous ne sommes donc pas en reste, d'ailleurs les prochains débats au Sénat aborderont ces enjeux dans les jours et semaines à venir.

Les textes budgétaires, projet de loi de financement de la sécurité sociale et projet de loi de finances pour 2022 intègrent des éléments sur cette question. Avec les membres du groupe CRCE nous restons vigilants, et nous veillerons à défendre les intérêts des travailleurs, avant ceux des plateformes.

Car même si certaines plateformes sont devenues aujourd'hui des géants du numérique, dont le pouvoir économique et politique fait parfois trembler certains dirigeants, je reste persuadé qu'il est possible d'agir, concrètement, et dès maintenant.

Par le croisement des savoirs, des connaissances : avec le politique, avec les acteurs de terrains, et bien-sûr, avec les premiers concernés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai aussi proposé et coordonné la rédaction d'un ouvrage collectif que nous avons publié le 30 septembre dernier, intitulé « *Ubérisation, et après ?* », dont plusieurs intervenants de ce colloque sont contributeurs.

Nous avons besoin de créer des ponts, pour faire le lien entre les mondes du politique, du militantisme, de la recherche et du terrain.

Des formes de résistance existent déjà aujourd'hui. Des alternatives sont créées, je pense aux coopératives, comme nous avons eu l'occasion de le voir avec Coopcycle.

Des décisions de justice vont également dans le sens d'une lutte contre le salariat déguisé, telles que l'arrêt *Take Eat Easy* en 2018, ou l'arrêt *Uber* en mars 2020, qui requalifiaient des auto-entrepreneurs en salariés. Plus récemment, nous assistons au procès de Deliveroo, qui vient d'être renvoyé en correctionnelle pour travail dissimulé. Ce qui se passe à l'échelle européenne est également intéressant à suivre, comme nous l'a bien détaillé Leïla Chaïbi.

Parce que l'on peut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs aussi, pour anticiper les risques, les menaces, mais aussi pour se nourrir des victoires politiques, qui existent et sont encourageantes. Je pense notamment à la ministre communiste, Yolanda Diaz, qui a obtenu le vote d'une loi en Espagne, en faveur de la présomption de relation salariée pour les livreurs.

Il existe donc des alternatives, des façons de créer un nouvel imaginaire pour la société.

Je conclurais en nous invitant à maintenir ces liens, et à continuer de créer des ponts pour que collectivement, nous parvenions à rester offensifs sur cette question. Car « l'après », c'est maintenant !

C'est avec plaisir que nous avons parrainé cet événement avec mon collègue Fabien Gay, et je tiens, au nom du groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Ecologiste, à remercier à nouveau l'ensemble des personnes qui se sont investies pour faire de cet événement une belle réussite.

